

AUDE

Flash Olive



MOUCHE DE L'OLIVE *Bactrocera oleae*

GÉNÉRALITÉS

Cet insecte (*Bactrocera oleae*) constitue le ravageur le plus problématique pour la filière oléicole.

Ce diptère peut en effet causer de très gros dégâts notamment sur les olives de table. Seul un suivi et une vigilance de toutes les générations peuvent éviter des problèmes majeurs.

Les dégâts engendrés par la mouche de l'olive sont quantitatifs (blocage de la maturation et chute accélérée du fruit) et qualitatifs (altération qualité de l'huile, acidité).

Les conditions climatiques influencent favorablement (hiver doux, printemps précoce, été sans chaleur excessive, automne doux, humidité importante) ou défavorablement (hiver très froid, canicule) le développement de la mouche.

L'irrigation, la taille et les variétés impactent également.



Mouche de l'olive (*Bactrocera oleae*)

Photo© Afidol



Dégâts mouche sur olive

Photo© Afidol



SURVEILLANCE DES VOLS ET PIÉGEAGE

Le piégeage permet de détecter la présence des adultes de *Bactrocera oleae* et ainsi de déterminer le début des vols pendant la période à risque (juin-octobre) et d'adapter la stratégie de lutte.

Il s'agit d'un piège sexuel, composé d'une capsule de phéromones et d'un fond englué jaune, renouvelés toutes les 3 à 4 semaines. Comptez environ 1 piège / ha.

Ces pièges doivent être placés dans les arbres les plus attractifs : olives précoces à gros fruits et épidermes fins (Ascolana, Lucques,

Bouteillan) et/ou à l'abri de haies brise-vent et/ou dans une zone humide du verger.

Un poste de piégeage sera constitué de 5 plaques jaunes engluées et de 5 capsules phéromones, afin de couvrir la totalité du suivi.

La durée d'émission des phéromones contenus dans les capsules est de 5 semaines environ.

Le stock de capsules non encore utilisées sera conservé au frigo.

Pour des raisons pratiques et quelquefois de clarté de lecture, les plaques engluées seront aussi changées à cette même fréquence.



Piège à phéromones ou piège sexuel



- La mise en place des pièges doit être réalisée tôt dans la saison, avant l'arrivée potentielle de la première génération, globalement, dans la première semaine de juin en zone précoce et en suivant dans les zones plus tardives afin de capturer les premiers individus.
- Les relevés doivent être faits au minimum 2 fois par semaine et cela jusqu'à la récolte.



L'innovation par nature,
le respect de la terre par culture.

CHAMBRE
D'AGRICULTURE
AUDE



DEMONSTRATION d'application de SOKALCIARBO

Avec la Chambre d'agriculture de l'Aude et la coopérative oléicole l'Oulibo

LUNDI 27 MAI à 14h30 rendez-vous sur le parking de la coopérative oléicole de l'Oulibo

Stratégie



Préparation



Application



Produits



Conseils



Les Agridays
LA PULVERISATION

• Cycle de la mouche de l'olive.

• Les méthodes de lutte.

Sokalciarbo wp

Cœur de Kaolin

• Explications et démonstrations d'application d'argile en verger d'olives de table chez M. Rémi Eugène.

Informations techniques par CHRISTINE AGOGUE de la CHAMBRE d'AGRICULTURE de l'Aude.

Explication et démonstration de l'argile faite par PATRICIA BLANC d'AGRISYNERGIE.

Contact :

christine.agogue@aude.chambagri.fr










ÉCOPHYTO
DEPHY | RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS



RAVAGEURS ET MALADIES DE L'OLIVIER

	Observations	Stratégie
RAVAGEURS		
Teigne de l'olivier (pyrale du jasmin, chenilles phytophages)	Très peu de galeries observées sur feuilles. Attention cependant si dégâts observés l'an passé	Intervenir à partir de 10 % de feuilles minées, observées en février, dans les parcelles avec historique de dégâts (chute prématurée d'olives) ou piégeant fortement. Intervenir au stade «gonflement des boutons floraux (bouton blanc)»
MALADIES		
Œil de paon / Cercosporiose (Maladies du feuillage)	Situation très saine en raison du peu de pluviométrie au printemps	Assurer une bonne aération des arbres par une taille appropriée et favoriser un bon renouvellement du feuillage par une fertilisation et une irrigation optimisées. Consulter les BSV, InfOlive et utiliser l'outil Optipaon sur le site http://www.agrometeo.fr/op_oad.asp Intervenir préventivement avec une spécialité cuprique avant les périodes de précipitation (risque de contamination) notamment dans les vergers à historique (symptômes sur feuilles, défoliation) et variétés sensibles, jusqu'au stade bouton blanc. Surveiller l'évolution des contaminations. Renouveler en cas de lessivage (30 mm de pluie). La dose et le nombre d'applications sont à moduler en fonction des conditions climatiques, du niveau de contamination et de la sensibilité variétale.

Annexe : Produits Olivier PFI + bio

	UAB  Biocontrôle 	Substance active	Spécialité commerciale	Dose/hl (sur la base de 1 000 l/ha)	Dose/ha autorisée ou préconisée	DAR (jours)	Nb maxi d'applis/an	DRE (heures)	ZNT (mètres)
RAVAGEURS OU MALADIES									
Œil de paon Cercosporiose (Maladies du feuillage)	 	Oxyde cuivreux	NORDOX 75 WG		1,33 kg*	21 j.	-	6	20
		Sulfate de cuivre	BOUILLIE BORDELAISE RSR DISPERS / EQUAL DG		5 kg*	14 j.	-	24	5
			SUPER BOUILLIE MACCLESFIELD 80		5 kg*	3 j.	-	6	50
		Pyraclostroline	CABRIO ARBO		0,5 kg	Nouaison	2	48	20
		Dodine	SYLLIT MAX		1,65 l	7 j.	2	24	5
Teigne de l'olivier (Pyrale du jasmin) (chenilles phytophages)*	 	<i>Bacillus thuringiensis subsp. aizawai</i>	XENTARI		1,5 kg	1 j.	4	6	5
	 	<i>Bacillus thuringiensis subsp. kurstaki</i>	DIPEL DF	0,050 kg		1 j.	3	6	5
			RAPAX AS		2 l	1 j.	3	6	5
			DELFIN	0,050 kg		3 j.	6	6	5

*Traitement au stade "gonflement des boutons floraux" (stade bouton blanc). Assurer un bon mouillage. Intervenir le soir (produits photosensibles).

* Dans les vergers à historique et sur variétés sensibles, il est conseillé de ne pas descendre sous la dose de 1 kg de cuivre métal/ha par application (doses préconisées ci-dessus). Limitation d'usage du cuivre : 4 kg/ha/an de cuivre métal. D'autres spécialités commerciales existent. Les traitements cupriques sont également utilisables en préventif contre la bactériose (doses autorisées différentes) : en présence des symptômes (galles), positionner les traitements juste après taille. CABRIO ARBO et SYLLIT MAX sont non lessivables. A positionner en préventif de préférence avant un gros épisode pluvieux. Persistance d'action : 3 semaines. SYLLIT MAX : également autorisé contre maladie des fruits (dalmanicose et anthracnose).

Source : Sud Arbo 2024



Photo© CA11



Photo© PLANTIX



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Équité Progrès

PROCHAIN MESSAGE : Juin 2024

Technicienne : Christine Agogué / Tél. : 04 68 41 88 89 ou 06 26 47 80 33 / christine.agogue@aude.chambagri.fr

Directeur de publication : Philippe Vergnes - Chambre d'agriculture de l'Aude - Z. A. de Sautès à Trèbes - 11878 CARCASSONNE Cedex 9 - services.generaux@aude.chambagri.fr - Tél. : 04 68 11 79 79 - Fax : 04 68 71 48 31 - Comité de rédaction : Chistine Agogué. Photos© CA11 - Edité par la Chambre d'agriculture de l'Aude - Avril 2024

La Chambre d'agriculture de l'Aude est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. S'il existe, le BSV est disponible sur le site Internet de la Chambre de l'agriculture ou sur demande. Un rappel des techniques alternatives est consultable dans le « Guide des alternatives » téléchargeable sur le site internet de la Chambre d'agriculture. Pour le respect des bonnes pratiques et des conditions réglementaires, veuillez vous référer au « Guide des Bonnes Pratiques Phytosanitaires » téléchargeable sur le site internet de la Chambre d'agriculture.



BON DE COMMANDE DE PIÈGES

Comme chaque année, le Syndicat Oléicole du Pays d'Aude réalise des commandes de pièges afin de permettre aux oléiculteurs d'être, s'ils le peuvent, plus au fait de ce qui se passe dans leurs vergers d'oliviers concernant la mouche.

Plus de 80 pièges sont en général commandés.

Si vous êtes intéressés et afin d'organiser au mieux ces commandes, merci de **renvoyer avant le 22 MAI 2024** le bon de commande :

Je désire piège(s) à mouche complet(s) : **38 €**

(5 plaques + 5 capsules)

Nom Prénom :

Adresse complète :

Téléphone :

Email :

Je joins un chèque de € à l'ordre du SOPA (Syndicat Oléicole du Pays d'Aude)

A retourner à l'adresse suivante :

Christine AGOGUÉ - Antenne Chambre d'agriculture de l'Aude
Maison des Vignerons - Bât A - 18 rue Ernest Cognacq - 11100 Narbonne

**La récupération de vos pièges se fera auprès du magasin de la
Coopérative l'Oulibo à partir du 3 juin**